



VALEURS MOBILIÈRES
BANQUE LAURENTIENNE

Pascale Imbeau
CONSEILLÈRE EN PLACEMENT

INVESTISSEMENT RESPONSABLE... POUR UNE VISION DURABLE ET À LONG TERME !

Comme plusieurs millions de Canadiens, vous avez probablement fait au fil du temps des économies. Elles ont pris la forme d'un plan de pension, d'achat d'actions ou encore de placements dans des fonds mutuels et des fonds négociés en bourse. Vous voilà donc investisseur.

Parce que vous êtes un investisseur, vous détenez un certain pouvoir. Des choix s'offrent alors à vous : vous pouvez confier vos avoirs à un professionnel sans égards aux produits ou à la façon d'investir, mais vous pouvez aussi investir de façon socialement responsable.

De nos jours, plusieurs investisseurs veulent savoir où va leur argent, à quoi il sert. Êtes-vous de ceux qui aiment croire qu'ils peuvent faire avancer les choses, qu'ils peuvent améliorer le monde dans lequel nous vivons? Parce que, quoiqu'en disent certains, ce n'est plus une utopie !

UN PEU D'HISTOIRE

L'investissement responsable (IR) trouve ses racines au 18^{ième} siècle en Angleterre avec le mouvement philanthropique des Quakers et au 19^{ième} siècle aux États-Unis alors que des communautés religieuses interdisent l'investissement dans des sociétés d'armes, d'alcool ou de tabac. C'est en 1971 que le premier fonds IR de l'économie moderne capitaliste est créé, le Pax Fund. Depuis le début des années 2000, l'intérêt pour l'IR est de plus en plus présent et connaît une très forte progression, notamment en Europe et en Australie. Le 27 avril 2006, les Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) sont reconnus par les Nations Unies. L'adoption de ces principes marque la reconnaissance de l'ISR à l'échelle mondiale.

QUELLE EST LA BASE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ?

Concrètement, pour nous comme investisseur, l'IR consiste à inclure des critères environnementaux, sociaux, et de saine gouvernance (ESG) dans nos choix d'investissement. Ainsi, dans la constitution d'un portefeuille, en plus d'effectuer une analyse approfondie en fonction de critères financiers, un second filtre est appliqué, celui de l'investissement responsable.

LE FILTRE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET LES CRITÈRES ESG

Ce filtre se décline en général de deux façons. Dans un premier temps, un filtre négatif est appliqué. Il consiste à éliminer certains types d'entreprises ou secteurs d'activités (par exemple : armement, tabac, pornographie, jeu de hasard, etc.).

Dans un deuxième temps, il s'agit de privilégier les entreprises qui se démarquent de leurs pairs en regard de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. C'est ce qu'on nomme le filtre positif. Côté environnement, nous parlons notamment du respect des ressources, de la gestion des rebus, de l'émission de CO₂, etc. Lorsque nous soulevons l'aspect social, nous pensons aux relations employés-employeur, au respect des clients et fournisseurs, aux conditions de travail, à la diversité et à l'inclusion, aux relations avec les communautés, etc. Quant à la gouvernance il en est question lorsque nous mettons en lumière des éléments relatifs à la rémunération des dirigeants, à la structure actionariale, à l'indépendance et à la diversité du conseil d'administration, à l'intégrité des données financières, etc.

L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

L'engagement actionnarial est un autre aspect important de l'IR. Il consiste à utiliser notre influence d'actionnaires afin d'amener les entreprises à adopter des politiques de responsabilité sociale. Comment y arriver ?

- D'abord par le dialogue;
- ensuite par le dépôt de résolutions d'actionnaires et l'exercice des droits de vote;
- et finalement par la menace de vente des actions et la vente proprement dite si la direction de l'entreprise demeure sourde aux demandes et fermée au dialogue.

Évidemment, un investisseur ne peut y arriver seul. C'est pourquoi certains gestionnaires et individus sont très actifs à ce niveau. Prenons l'exemple de quelques fonds spécialisés en IR : ils collaborent, se regroupent, déposent des résolutions, etc. Ce sont eux, vous, moi, et d'autres actionnaires convaincus qui à force d'en parler, d'agir, finissons par faire la différence.

COMMENT INVESTIR DE FAÇON SOCIALEMENT RESPONSABLE ?

L'une des façons est de constituer, vous-même ou avec l'aide de votre conseiller, votre propre sélection d'entreprises. Cela exige, comme vous vous en doutez, connaissances, recherches et analyses.

L'autre façon est d'investir en se servant de fonds socialement responsables. Il en existe plusieurs, chacun ayant ses propres critères d'investissement. Mais attention, ils ne s'équivalent pas tous. Certains, par exemple, n'ont aucune politique de gestion de droits de vote, ce qui laisse l'investisseur sur la touche. D'autres cependant ont un actionnariat engagé, ce qui permet à l'investisseur d'avoir droit au chapitre.

Il est également primordial de demeurer prudent, particulièrement lorsqu'on investit dans des fonds sectoriels spécialisés (exemple : concentration exclusive dans les énergies renouvelables ou la gestion de l'eau) : ces derniers sont plus risqués, peuvent être très volatils et ne conviennent donc pas nécessairement à tous les profils d'investisseur. N'hésitez pas à en parler avec un conseiller qui s'y connaît.

L'intérêt pour l'IR auprès des investisseurs est grandissant. Dans les dernières années, et plus particulièrement depuis deux ou trois ans, plusieurs familles de fonds généralistes et certaines institutions financières ont commercialisé des produits qui n'ont de socialement responsable que le nom uniquement dans le but de « retenir » cette clientèle responsable... Tous n'ont pas la même approche et plusieurs de ces fonds n'ont pas de politique de droits de vote. Leurs gestionnaires se contentent de voter du côté des directions d'entreprises ou ne votent tout simplement pas. Alors soyez informés et sélectifs.

QUELQUES CHIFFRES INTÉRESSANTS...

Depuis une vingtaine d'années, nous avons vu passer l'IR de phénomène marginal à tendance généralisée. On a assisté à une augmentation substantielle d'actifs investis en accord avec ses principes.

Les chiffres sont éloquentes : au Canada, l'actif sous gestion en IR est passé de 2 100 milliards \$ en 2017 à 3 200 milliards \$ au 31 décembre 2019. À cette date, on évalue que l'IR représente 61.8 % de l'ensemble des actifs sous gestion canadiens. Les institutionnels et fonds de pension représentent 72 % de ces 3.2 billions, mais l'intérêt des individus est notable alors que la croissance des actifs de ces derniers a plus que doublée pendant la même période (882 milliards (2019) contre 436 milliards (2017)). *

UN REGARD VERS L'AVENIR...

La crise financière de 2008-2009, les préoccupations environnementales de plus en plus présentes, la recherche de l'équité et le besoin d'obtenir l'information en toute transparence ont renforcé les interrogations en ce qui concerne la responsabilité sociale et la gouvernance des entreprises. Il est clair que cette philosophie est maintenant considérée comme une tendance lourde et un besoin chez l'investisseur individuel contemporain, un investisseur qui désire faire sa part et qui tient à se faire entendre.

Désormais, vous êtes un investisseur qui peut faire une différence !!!

* Rapport des tendances de l'investissement responsable Canadien 2020, Association pour l'investissement responsable.

Pascale Imbeau

Tél. : 514 350-3052

Sans frais : 1 888 350-8577

ImbeauP@vmbi.ca